CONDITIONS :

SIX PASTAGES PAR AN—payable six mois d'avance. Nul ne sera admis en abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra faire son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

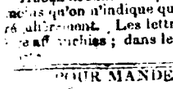

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Railroad pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

15 juin

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin.

Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

10 juin—

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 9 heure ; adresser vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

10 juin—

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

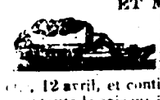

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits susmentionnés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, lesbateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
Rue du Camp no. 27.

10 avril—

A LOUER—Une agréable MAISON d'été, située rue de la Pitié, faubourg Clouet, avec les écuries et des appartements enfériieures.

A vendre—Une VACHE à lait, de première qualité. S'adresser au No. 75, rue de Chartres. 13 juin

---

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 56 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur le-

26 mai

A LOUER—La maison, dans la rangée Pontalba, rue des Remparts, près de l'encoignure de Toulouse. On en donnera possession de suite. S'a-

HARRISON, BROWN & Co.
8 mai rue Royale, No 117

A LOUER.

LUNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la portion ... St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adres-

F. GILLET & Co,
20 m.i No. 57, rue de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle MAISON à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

FR. PERRET & GALLY,
2 avril— rue Toulouse, No. 59

Compagnie des Architectes du 5ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

LE Bureau de la dite institution est situé rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale, maison de M. P. Lambert. 11 juin

---

UN des Traducteurs de l'ABEILLE propose de faire des traductions d'Espagnol et d'Anglais en Français, et de Français en Anglais, sous des conditions raisonnables. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 mai

---

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien; 50 caisses do do Hochheimer; 20 caisses do do Geisenheim, 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux vin de St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 9 do. de feutre, et Parapluies; 1 do. Chapeaux de paille pour hommes, à vendre chez CAZEAUX & BIJOTAT,
10 juin rue Royale, No. 105.

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 15, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après mentionnés :

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités, Noyer, Noyer ronceux, Bois de satin, Bois de rose, Bois de violette, Bois de citronnier, Bois de Hollande, Bois de sapin,	Egyptien noir, &c. Griotte et antique. Orientale ou vert antique. Jaspe. Granite de Darby et du Potomac. Marbre blanc italien, de Sienne & Brocatelle. Gris américain, &c.

Ils invitent le public à venir voir dans leur établissement, où il trouvera toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 21 mars

---

Les soussignés marchand tailleur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'ils viennent d'établir son domicile rue d'Orléans, No. 6, où la confectionne au dernier goût, les amazones, (ou habit cheval); il osé espérer que les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui seront satisfaites.

SAUVAGE,

P. S. Il confectionne aussi tous les effets pour cavaliers.

1 juil—8,3ps

M. J. E. TATE, professeur d'anglais et d'espagnol, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré : s'adresser No. 85, rue d'Orléans.

Refère à P. H. Petitpain et C. Samory. 20 mai—2ps

J. R. PUTNAM, *DENTISTE.*

L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupée par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux annoncés par l'usage dans sa profession et il n'en départira en rien pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui-même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services rendus durant la dernière saison de vouloir bien venir régler le tout sans retard.

30 nov

CONFITURES DE LA HAVANE.—Le soussigné reçoit en ce moment, et a en magasin un assortiment choisi de confitures fraîches de la Havane, en barriles et bien préparées, consistant en : limons, oranges, grenade, ananas, hicaques, citrons, tamarins, et gelée de goiave. On fournira aux détaillans la quantité qu'ils désireront, au plus bas prix d'importation, il sera loisible d'acheter par local ou par demi douzaine. S'adresser à

WM SMITH, 85 rue de la Douane.

DEBRAINE, mécanicien, tourneur sur tous métaux fait des laminoirs et des découpoirs, des presses, pour imprimerie, des timbres secs pour maisons de Banque, notaires &c., des tours à l'air et à pointe, ainsi que toutes sortes d'outils pour orfèvres & bijoutiers. Il tourne aussi des cachets pour graveurs ; et enfin se charge de réparer les pompes à incendie et autres, et de tout ce qui a rapport à son art.

Il demeure rue Ste. Anne, No. 64, entre Condé et Royale. 24 juin—1m

---

QUARTIERS GENERAUX,
14 Juin 1834.

ORDRE No. 2.

CONFORMEMENT aux lois de l'état, les différens corps de milice seront passés en revue par l'adjudant et l'inspecteur général, dans l'ordre suivant :

Le 13e. régiment dans les paroisses de St. Tammany et Washington, samedi, 2 août.

Le bataillon de Livingston, lundi, 4 août.

Le 12e. régiment dans la paroisse de Ste. Hélène, mardi 5 août.

Le 21e. régiment dans la paroisse d'Est Feliciana, jeudi, 7 août.

Le 10e. régiment dans la paroisse d'Ouest Feliciana, samedi, 9 août.

Le 9e. régiment dans la paroisse de la Pointe Coupée, dimanche, 10 août.

Le 11e. régiment dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge, mardi, 12 août.

Le 8e. régiment dans les paroisses d'Iberville et d'Ouest Bâton-Rouge, mercredi, 13 août.

Le 14e. régiment dans la paroisse de Ste. Marie, dimanche, 17 août.

Le 15e. régiment par bataillon.—Le bataillon de St. Martin, mardi, 19 août ; le bataillon de Lafayette, mercredi, 20 août.

Le 16e. régiment dans la paroisse de St. Landry, samedi, 23 août.

Le 22e. régiment dans la paroisse des Avoyelles, dimanche, 24 août.

Le 17e. régiment dans la paroisse des Rapides, mardi 26 août.

Le 18e. régiment dans la paroisse des Natchitoches, vendredi, 29 août.

Le bataillon de l'habitation d'Alleus, dans la paroisse de Claiborne, lundi, 1er. septembre.

Le 19e. régiment dans la paroisse de Ouachita, jeudi, 4 septembre.

Le 2d. régiment par bataillon.—Le bataillon de Catahoula, samedi, 6 septembre : le bataillon de Concordia, mardi, 9 septembre.

Le 2e. régiment dans la paroisse de Lafourche Intérieure, lundi, 15 septembre.

Le 7e. régiment dans la paroisse de l'Assomption, mardi, 16 septembre.

Le 6e. régiment par bataillon.—Le bataillon dans la paroisse de l'Ascension, mercredi, 17 septembre ; le bataillon dans la paroisse de St. Jacques, jeudi, 17 septembre.

Le 5e. régiment par bataillon.—Le bataillon dans la paroisse St. Jean Baptiste, vendredi, 19 septembre, et le bataillon de la paroisse St. Charles et l'escadron de cavalerie, samedi, 20 septembre.

L'escadron de Jefferson, dimanche, 21 septembre.

Les 1er. 2d. et 4e. régimens en brigade, dans la cité de la Nouvelle Orléans, lundi, 22 septembre.

Le 3e. régiment dans la paroisse de St. Bernard, mardi, 23 septembre ; dans la paroisse de Plaquemine, mercredi, 24 septembre.

La légion de la Louisiane, 23 décembre.

2d. Ces ordres seront ponctuellement transmis par les officiers généraux, aux commandants des corps qui doivent être inspectés. Ils seront envoyés directement des Quartiers Généraux aux commandants des corps, de manière qu'aucun accidents, ou négligence dans la transmission de ces ordres n'empêche l'inspection d'avoir lieu.

3e. Les divisions-majors de brigade sont requis d'être présents aux inspections dans leurs brigades respectives, et de se munir de retours complets de leur brigade pour être donnés à l'adjudant général.

4e. Les commandant en chef espère que les officiers de milice, surtout ceux de hauts grades, voudront par leur zèle et leur ponctualité dans l'exécution de cet ordre, se préparer à exécuter rigoureusement les lois passées dans la dernière législature, pour l'organisation et la discipline de la milice de cet état.

Par ordre du commandant en chef,

PERSIFOR F. SMITH,
25 juin Adj. et Inspecteur Général.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quelque nègre logera dans une géôle de cet état, le nègre ISAAC, taille de 5 pieds et 3 à 4 pouces environ, (mesure américaine) parlant anglais et français. Le dit nègre est bien connu en ville pour marchand d'eau ; il est parti de chez le soussigné le 18 du courant.

21 juillet—6 JOS. LAVENUE.

$10 DE RECOMPENSE.

Le nègre TARM BLACK, appartenant à M. Charles Perret père, de la paroisse St. Charles, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds et quelques pouces, d'une pesanteur jolie ; il est parti marron sur chantier de Waddell sur le 25 du mois de juin. 19 juin

---

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marronde manche d'ouvrier, une négresse nommée MARIA, d'un teint jaune, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, venu depuis peu du Natchez, âgée d'environ 23 ans, et parlant seulement l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.

ROBERT FARR,
9 juil No. 17, rue de la Commune.

$40 DE RECOMPENSE.

Lundi dernier, les esclaves suivans se sont enfuis :

LOYD HAWKINS, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec les cheveux droits, les dents blanches, et un air souriant, un peu supérieur.

MOSES THOM, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un peu mal propre dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapeur et cuisinier. On a vu ces nègres vers le débarquement des bateaux à vapeur cherchant à se faire employer à bord de ces bateaux.

BEN SISHER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, 7 pouces et un quart, travaillant à la presse, quelquefois disposé à boire ; un peu régrigent sur ses réponses. Catherine, mulâtresse d'un beau teint, parlant français et anglais, d'environ 21 ans, d'une taille ordinaire, avec les cheveux fort épais.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque livrera ces esclaves à la prison à coton de la Levée, ou les mettra en prison. On donnera dix piastres pour chacun d'eux pris séparément.

18 juil—tf JOHN B. LEFRETRE, président.

Eau-de-Vie, Vins, Huile, &c.

LA cargaison du navire Ingeborg, capitaine Rome, de Bordeaux, est offerte en vente par les soussignés, à des conditions avantageuses. Elle est composée comme suit :

200 demi pipes Eau de Vie de Cognac, 4e. preuves; 40 do. vieux Cognac;
10 do. fine Champagne Cognac;
50 barriques Vin rouge St. Julien 1825;
50 do. do. St. Estèphe 1828;
30 demi barriques Vin rouge Médoc;
50 tiercons Vin blanc de Sauterne, Grave et Barsac; un bon article;
11 caisses Vin blanc, Haut Sauterne 1825;
100 barils Vinaigre blanc;
20 paniers de Champagne mousseux;
50 caisses Fruits à l'Eau de vie bien assortis, et de qualité supérieure; 1200 paniers Anisette;
100 caisses Liqueurs surfines assorties;
300 Fromages tête de maures; 9 boucauts ficelle;
6 barils Bouchons; 80 sacs do.
60 caisses Vermicelle et macaroni;
18 caisses de Salaisons assorties;
23 jarres d'Amandes;
192 paniers Huile double clarifiée;
6 caisses Sardines de Colin;
300 paniers Bouteilles vides;
100 barriques Vin rouge de Montferrand;
1 caisse contenant des articles avec les cartes de la France et des colonies.

CARRIERE & BORDUZAT,
16 juil rue St. Louis, No. 11.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner. Qu'il soit connu que John Labadie demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi, W. F. C. Duplessis, régister des testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et ex-officio greffier de la Cour des Preuves dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé : "Un acte pour confirmer les ventes des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit John Labadie est devenu acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par moi le quinzième jour du mois de mai dernier, d'après un ordre de cette cour, à la date du neuf avril dernier, dans la succession de feu François Jacquet comme propriété appartenant à la dite succession, et laquelle ordre de cour fut rendu sur la demande des héritiers du dit François Jacquet.

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE.

Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre celles des Ursulines et de l'Hôpital, ayant environ 25 pieds de face, mesure française, sur 100 pieds de profondeur, sur lequel est une maison de 66 pieds de longueur; dont 33 pieds, briquetés entre poteaux et 33 pieds en mur plein et autres constructions dans la cour.

Le prix de la vente fait comme il est dit ci-dessus au dit John Labadie est de douze cents piastres payable comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont, ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret du jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes, citées d'avoir à déduire, dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas confirmée et homologuée comme le demande le dit acquéreur.

17 juillet W F C DUPLESSIS, *rég.*

TRAITES sur France, à vendre par

2 juin J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 Juin 1834, il sera vendu, le Lundi 28 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes, appartenant à Etienne Degruy, savoir :

L'ISLE connue sous le nom de *Grande Terre*, (la portion vendue aux Etats-Unis exceptée) située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en sucrerie, avec toutes les bâtisses qui existent dessus, la machine à vapeur, la récolte consistant en cannes et coton, quelques moutons, 9 chevaux, 13 mulets, 10 paires de bœufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, les instrumens aratoires, quelques meubles de maison, deux chalans et une pirogue.

Plus—40 ESCLAVES, nommés Billy Linton, âgé de 35 ans; Volsey, de 28; Jack Harding, de 30; Nelson, de 28; Gouverneur, de 47; Sam, de 47; Jack Hall, de 57; Steven, de 44; Bolen, de 28; Henry, de 34; Samlet, de 40; Bolen, de 54; Peter, de 20; Plaisance, de 18; Marie, de 40; Bolen, de 36; Louise, de 14; Betsy Harding, de 38, Silly, de 20; Hester, de 40; Jeby, de—, Agis, de 36, Sarrah, de 24; Sally, de 40; Joe, de 11; Relf, de 9; Medor, de 5; Ben. de 5; Edmond de 5; Christophe, de 3; Henriette âgée de quelques mois; Paul, de ; Juillet, de 8 ans; Victoire, de 8 ans; Fanny, de 7; Rachel, de 6; Jane, de quelques mois; Suzanne, de 7; Manena, de quelques mois; et Nelly, de 2 ans.

Ceux désireux d'acheter, sont invités à aller examiner par eux mêmes.

Conditions.—L'habitation, ses dépendances et les esclaves seront vendus en un seul lot, payable comme suit, savoir: $7625 comptant, et le reste un tiers le 1er. Mars 1936 et un tiers le 1er. Mars 1937. L'acquéreur fournira des billets endossés à la satisfaction de la direction de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 juin

---

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de John C. Wallace.

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 novembre 1833, il sera vendu à l'encan, le vendredi, 25 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Douglass, nègre appartenant à la succession de John C. Wallace.

Conditions : 4 mois de crédit, en un billet endossé et hypothéqué.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 29 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 21 juin courant, les esclaves ci après désignés, abandonnés par Jean Agaisse à ses créanciers.

Le nègre Billy, la négresse Suzanna et ses deux enfans, Dominique et Melia, la négresse Henriet et son fils Constant; la négresse Nancy; la négresse Maria.

Plus—6 actions de la compagnie du carré de la ville.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 25 juin

---

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire, en date du 13 Juin 1834, il sera vendu, le Jeudi 24 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes appartenant à Messrs. Edward Gierin, François Guérin et Louis Guérin, savoir: Une Habitation et sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines rive droite du fleuve Mississippi, à environ sept lieues audessous de cette ville ayant trente et un arpens de face au dit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par l'habitation de Mr. Nicolas Reggio et dans la partie inférieure par Mr. Augustin Guerin, ensemble les bâtisses, animaux, instrumens aratoires et autres circonstances et dépendances de la dite habitation.

Plus: quinze esclaves dont les noms suivent: savoir: Jean Baptiste, âgé de 42 ans, Ben, de 20 ans; Saumathar de 35 ans Henry White, de 20 ans; Jack Fortes, de 22 ans; Hilliard, de 46 ans, Gilbert, de 53 ans; Claiborne, de 30 ans; Jack Price, de 30 ans; William de 20 ans; Daniel, de 22 ans; Hundley, de 24 ans; Jupiter, de 24 ans; John, de 46 ans; et Holly, négresse de 38 ans.

Conditions: L'habitation—Un tiers du prix sera payable en trois parties égales, aux échéances suivantes, savoir: le 1er Septembre 1834, le 2 Septembre 1835 et le 3 Octobre 1836. L'acquéreur tiendra compte d'un intérêt annuel de cinq pour cent, depuis le 1er Mars 1834, jusqu'aux dites échéances et ne devra pas fournir de billets pour ce terme, mais s'il existe un hypothèque. Les deux autres tiers du prix seront payables comme suit; savoir: Seconde échéance un tiers le 1er Avril 1835, et le tiers le 1er Avril 1836 et en trois le 1er. Avril 1837.

Les esclaves seront payables à six mois.

Les acquéreurs seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction de l'avocat de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les titles des acquereurs résidans à la campagne, devront être faits payables au domicile de ladite Association Consolidée.

Tout esclave acheté sera aux risques de l'acquereur, à dater de l'adjudication, et aucun ne sera livré avant qu'on n'ait rempli les conditions de l'adjudication. 21 juin

---

M. MARCHESSAU, qui demeurait à l'encoignure des rues Ursulines et Bourbon, vient d'établir, St. Jacques, entre le Collège Jefferson et le Couvent, sur le bord du fleuve, une MAISON pour y recevoir pendant l'été quelques Pensionnaires. En conséquence il invite ses amis et autres personnes à s'adresser à lui, les assurant d'avance que ses soins et complaisances ainsi que ceux des personnes de sa maison, réjouiront à la confiance qu'on paraîtra lui accorder, en s'adressant à lui. Les prix de la pension seront autant modérés que possible et à la portée de chaque personne.

Cette commune est très considérable et offre, d'après la quantité des riches et aisés habitants, beaucoup d'agrémens et de ressources, le pays est très élevé ce qui le rendre très sain, les communications de la Nouvelle-Orléans y sont très faciles, puisque le *Cora* et le *Transport* en font régulièrement ces voyages et y conduisent en deux heures.

Ce collège, le couvent et l'église où se rendent tous les dimanches, les habitants de la paroisse, touchent à la maison de M. Marchesseau.

N. B. M. Marchesseau sera chez Me. Guillaume, jusqu'à mardi prochain, où l'on pourra le voir. 19 juil—8je

---

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la Baie de Pascagoula.

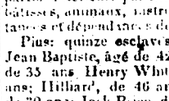

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et saine du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huitres en abondance, la communication faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au-dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR. 20 juin

---

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,

Au magasin de Graines de Jardinage de

WILLIAM SMITH,

Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a fait des arrangemens avec des cultivateurs, pour lui fournir un ample et complet approvisionnement de Graines de Jardinage très fraiches, qui lui seront expédiées aussitôt leur maturité, savoir, en tout août ou vers le milieu de septembre.

En attendant, le soussigné a en main des graines, betteraves, carottes, choux, radis, navets &c. Aussi, des pois précoces et autres. S'adresser comme de coutume à

3 juillet— WM. SMITH.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 4 août prochain, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu J. H. Kethen. Conditions : comptant.

22 juil W F C DUPLESSIS, *rég.*

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 9 août, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Tobias Bickel.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour,

22 juil W F C DUPLESSIS, *rég.*

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 28 juillet, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Royale, les meubles meublans, hardes et comptoirs, appartenant à la succession de feu C. Jourdan. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

16 juillet W F C DUPLESSIS, *rég*

Succession de Jean Pierre Poujet, jr.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et de feu B. Martial, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu de l'administration des dites successions, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour.

5 juil W F C DUPLESSIS, *rég.*

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Bernard Smith a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Peter McMullen, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

15 juil W F C DUPLESSIS, *rég.*

VENTES PAR LE REGISTER

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 25 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Wilkinson, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Lacourse, rue Estelle, entre les rues Suzette et des Magasins, désigné par le No. 6, de l'plet No. 52, ayant 60 pieds de face à la rue Estelle, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente : Un tiers payable en tout août prochain, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 29 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Joseph Pierre, f. c. l. l'esclave suivant, savoir :

MARIE, négresse, âgée de 23 ans.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

24 juin W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pedesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

16 juil G. W. MORGAN, shérif

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 24 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marguerite Cabaret, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé au faubourg Lacourse, dans l'Plet No. 79, borné par les rues des Naiades, Enterpe, Apollon et Terpsychore ; le dit terrain mesurant en pieds anglais 69 pieds de face à la rue Terpsichore, à prendre à 120 pieds français de distance de l'encoignure de la rue des Naiades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur avec une maison en bois, contenant deux chambres, une galerie et deux cabinets.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 juin

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 7 août, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal D'Auberville, décédée veuve Francisco Bouligny, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Alexander, nègre âgé d'environ 30 ans, cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Conditions de la vente : Un quatrième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Les dits billets seront divisés par coupons.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 juillet

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 5 août 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Fleb, les propriété ci-après décrite, savoir :

1o. Un terrain situé au faubourg Lafond, désigné par le No. 33, ayant cinquante trois pieds de face à la rue Hercule sur 120 pieds de profondeur, lequel terrain sera vendu divisé en 2 lots, conjointement et un par un qui sera exhibé à la vente.

2o. Un lot, contenant 12 arpents, situé à Mélancholy, sur le Lac Pontchartrain, le dit lot désigné par le No. 77, sur un plan dressé le 16 mai 1834, par Louis Benger, arpenteur généralement et état, et ayant soixante trois (63) pieds de face à la rue de Carondelet, deux cents pieds de profondeur à la rue des Soeurs, 200 pieds de face à la rue Mexico et 200 pieds de face à l'Avenue d'Edimbourg.

3o. Deux terreins situés derrière le fauxbourg Lafayette, paroisse de Jefferson désignés sur le plan du dit faubourg par les Nos. 30 et 31, ayant chacun 55 pieds 6 pouces de face à la rue Carondelet sur 110 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : Le terrain de Carondelet, payable mois et comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit ; les 2 terreins au faubourg Lafayette, montant comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et l'lot à Melancholy sera vendu comme suit : l'acquéreur devra payer un huitième comptant, et la balance du prix en huit versemens égaux de 6 en 6 mois de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an, payable comptant. Les billets devront être faits pour les terreins au faubourg Delord et Lafayette, seront reçus à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la

3 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pedesclaux, not. pub. aux frais des acquereurs.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 1er. août, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Conturié, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'Plet No. 12, faubourg Saulet, ayant 32 pieds de face, sur la rue des Magasins, sur 100 pieds de profondeur, mesure américaine, saisi dans le procès ci-dessus. Conditions : comptant.

3 juil G. W. MORGAN, shériff

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 5 août 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Fleb, les propriété ci-après décrite, savoir :

1o. Un terrain situé au faubourg Lafond, désigné par le No. 33, ayant cinquante trois pieds de face à la rue Hercule sur 120 pieds de profondeur, lequel terrain sera vendu divisé en 2 lots, conjointement et un par un qui sera exhibé à la vente.

2o. Un lot, contenant 12 arpents, situé à Mélancholy, sur le Lac Pontchartrain, le dit lot désigné par le No. 77, sur un plan dressé le 16 mai 1834, par Louis Benger, arpenteur généralement et état, et ayant soixante trois (63) pieds de face à la rue de Carondelet, deux cents pieds de profondeur à la rue des Soeurs, 200 pieds de face à la rue Mexico et 200 pieds de face à l'Avenue d'Edimbourg.

3o. Deux terreins situ